

## Les recettes du mois de Mars 2016

Les recettes provisoires collectées par l'Office Burundais des Recettes (OBR) au cours du mois de Mars 2016 s'élèvent à 58,4 milliards de francs burundais. Ce montant est supérieur de 5,7 milliards de francs burundais aux prévisions de ce mois : 52,7 milliards de francs burundais, soit un écart de 11%.

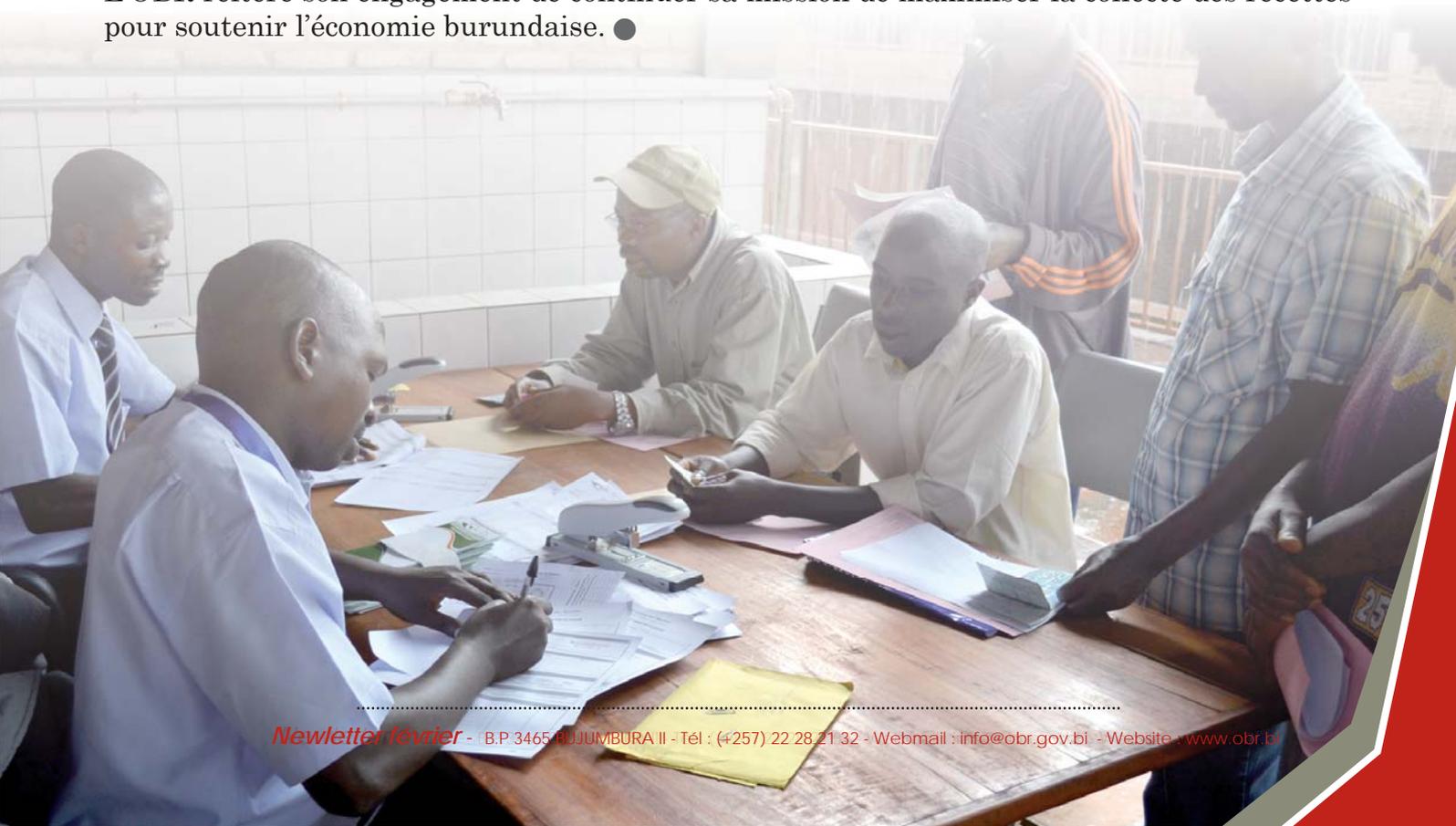
En chiffres cumulés, les recettes de l'OBR depuis Janvier 2016 s'élèvent à 150,2 milliards de francs burundais. Ces chiffres sont en dessous des prévisions de 885 millions

de francs burundais soit 0,6 %. Par rapport aux recettes (166,6 milliards) correspondantes de l'année passée, une diminution de 16,4 milliards de francs burundais, soit 9,8%, est enregistrée.

Ce tableau met en exergue les recettes prévues et celles collectées depuis le mois de Janvier jusqu'au mois de Mars 2016 ainsi que les montants faisant objet d'écart et leurs pourcentages par rapport aux prévisions.

Période	Prévisions de 2016	Collecte de 2016	Ecart	Pourcentage
Janvier	50.253.550.362	47.818.703.865	-2.434.846.497	-5%
Février	48.140.615.182	43.908.219.871	-4.232.395.311	-8,7%
Mars	52.714.107.973	58.496.260.653	5.782.152.680	11%
Total	151.108.273.517	150.223.184.389	-885.089.128	-0,6%

L'OBR réitère son engagement de continuer sa mission de maximiser la collecte des recettes pour soutenir l'économie burundaise. ●



# Vers la facilitation du transit des marchandises dans les pays membres du COMESA

**E**n collaboration avec l'Office Burundais des Recettes, les Délégués du Secrétariat Général du COMESA ont animé, en date du 9 mars, un atelier de sensibilisation sur le Régime Régional Douanier appelé « Garantie Régionale du Transit Douanier (RGTD/COMESA) à l'endroit des parties prenantes dans le commerce régional.

Ce régime facilitera le dédouanement et la libre circulation des marchandises en transit entre les pays membres du COMESA, qui regroupe 19 pays de la région du Sud-Est de l'Afrique. Ce Régime régional pourra ainsi réduire le coût des garanties, les frais connexes, le temps de transit, etc. Autrement, améliorera le climat des affaires.

Opérationnel depuis 2012 dans les pays membres du Corridor Nord, tout bénéficiaire du Régime de Garantie Régionale du Transit Douanier (RGTD) dispose d'un Carnet qui est son passeport pour le mouvement des marchandises dans la région du COMESA. Ce passeport mettra fin aux retards habituellement enregistrés par des opérateurs économiques lors du transport des marchandises en transit qui traversent les frontières de chaque Etat membre du COMESA, sachant qu'il y a des frais liés à des procédures en raison des différents systèmes de garanties appliqués par chaque pays.

Les participants à cet atelier de sensibilisation ont pris connaissance des avantages offerts par le Régime RGTD, notamment les opportunités de mener à bon port les opérations de transit en utilisant des systèmes de gestion et des documents électroniques avec le concours d'un seul Transitaire et d'une



*Photo des participants à l'atelier de sensibilisation*

garantie régionale depuis le point d'entrée des marchandises (Port Dar-es-Salaam préalablement pour la phase pilote) jusqu'à destination.

Le Régime de Garantie Régionale du Transit Douanier (RGTD/COMESA) est opérationnel en Ouganda, au Kenya, au Rwanda au sein des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est. A signaler que la Tanzanie a également adhéré au régime bien qu'elle ne soit pas membre du COMESA.

“

***Ce régime facilitera le dédouanement et la libre circulation des marchandises en transit entre les pays membres du COMESA***

”

Au Burundi, c'est l'Office Burundais des Recettes qui finalisera les activités en cours sur les opérations de ce nouveau régime. Les organisations comme la SOCABU (Garant National), les six Agences à savoir Bollore Africa Logistics, Global Cargo Services, SODETRA, DETRA, A.D.S (Agence de Dédouanement transit et Services) et

GCFA (Global Clearing Forwarding Agency) ont été préalablement identifiées pour démarrer la phase pilote du Projet RGTD/COMESA bientôt prévu conformément au plan d'action déjà convenu avec les Parties prenantes.●